



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

- **N° 74 – 2025 – Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées du 13 juin 2025**
- **N° 75 – 2025 – Achat de matériel – Local associatif**
- **N° 76 – 2025 – Convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners »**
- **N° 77 – 2025 – Vérifications périodiques règlementaires des bâtiments – constitution d’un groupement de commande – marché à bons de commande – 2026-2027-2028-2029**
- **N° 78 – 2025 – Achat de matériel – Défibrillateur**

Affiché le samedi 20 septembre 2025

La secrétaire de séance,

Amélie DA COSTA

Le Maire,

Stéphane BRUXELLES



MAIRIE DE SADROC

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le douze du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SADROC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BRUXELLES Stéphane, Maire, en suite de la convocation adressée le samedi trente septembre 2025.

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUXELLES Stéphane, VIGNAL Eliette, LABROUSSE Jacques, PEJOINE Corinne, DA COSTA Amélie, MOUNIER Serge, VIDALIE Serge, VERLHAC Ginette, FOUCAUD Delphine

Etaient absents : ETCHART Frédéric, MARCOU Aurélie, RISARCHER Gérard, CRAMIER Sylvie, ROUQUIER Eric, MOUNIER Véronique

Mme Amélie Da Costa a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE SEANCE

COMPTE RENDU DE REUNION

Les élus présents et représentant la commune ont assisté sur la dernière période aux réunions :

- Réunion des maires du canton par les sénateurs de la Corrèze – 21.08 à Saint Pardoux
- Réunion PLU du 16.07 – Règlements à Sadroc
- Réunion activité Gym – 26.08 à Sadroc
- Réunion PAH du 05.09 à Lubersac
- Réunion SPANC – 10.09 à Sadroc

ACTIVITES DIVERSES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée de plusieurs dossiers sur la commune :

- Point sur la rentrée scolaire : Effectifs, Service de cantine, Service de garderie
- Point d'étape du recensement
- Bilan travaux d'été : Voirie, Parking au stade, Local associatif, Bardage, Travaux d'électricité
- Mesures de vitesse aux Pougès
- Proposition de développement d'un projet éolien
- Contrôle APAVE
- Remise de la légion d'honneur à Joël Blondel
- Pose des décors de Noël
- Situation administrative de l'agent P.Souffron
- Restes à réaliser en investissement pour l'année 2025

ORDRE DU JOUR

Points soumis à délibérations

Délibération N° 74 – 2025 – Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées du 13 juin 2025

Conformément à l’article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, le Président de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d’Agglomération du Bassin de Brive a adressé à ses communes membres le rapport de la CLECT du 13 juin 2025 relatif :

- Au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la **date d’effet au 1^{er} janvier 2026**
- Et à la restitution/transfert des sentiers de randonnées à la **date d’effet au 1^{er} janvier 2026**

Ce rapport doit être approuvé dans un délai de 3 mois à compter de sa notification par la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l’article L.5211-5 du CGCT (2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population dont la commune la plus peuplée).

Il est proposé au conseil municipal d’approuver ce rapport qui est annexé à la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE à l’unanimité des membres présents :

D’approuver le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées.

Adoptée à l’unanimité

Délibération N° 75 – 2025 – Achat de matériel – Local associatif

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de l’achat de fournitures pour le local associatif (béton prêt à l’emploi), suite à l’analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d’accepter le devis de l’entreprise Lafarge Holcim béton, La Gane Lachaud 19140 UZERCHE pour un montant total d’achat de 1 862,48 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 146 « local associations » du budget principal 2025.

Adoptée à l’unanimité

Délibération N° 76 – 2025 – Convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners »

Le Conseil Municipal de Sadroc, après avoir pris connaissance de :

- La possibilité de conventionner avec le Ministère de l’éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners »,

- Considérant que ce dispositif sert à contribuer à lutter contre les inégalités, répondant à un enjeu de santé publique et favorisant les apprentissages, mais également en participant à une bonne hygiène alimentaire tout au long de la journée d'école
- Pour l'année scolaire 2025-2026, 83 élèves seront concernés pour 4 petits déjeuners par semaine, soit un total prévisionnel de 10 624 petits déjeuners, représentant une subvention de 13 811,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Sadroc

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les services de l'éducation nationale afin de mettre en place ce dispositif dans les meilleurs délais pour l'école de Sadroc.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 77 – 2025 – Vérifications périodiques réglementaires des bâtiments – constitution d'un groupement de commande – marché à bons de commande – 2026-2027-2028-2029

Les bâtiments recevant du public (ERP) et les bâtiments régis par le code du travail sont soumis à des obligations de vérification réglementaires et périodiques.

Ces vérifications concernent notamment des installations électriques, gaz, chauffage, cuisson, ascenseur, portes automatiques, appareil de lavage, désenfumage, système de sécurité incendie et installations supérieures à 1 mégawatt, ...

Dans un intérêt économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive se propose de monter un nouveau groupement de commande pour renouveler ce marché de prestations et de vérifications techniques qui porteront sur environ 430 bâtiments.

Le groupement comprendra :

- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive,
- les communes d'Allassac, Brive la Gaillarde, Charrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint Bonnet La Rivière, Saint Cyr la Roche, Saint Pardoux L'Ortigier, Saint Robert, Saint Solve, Saint Viance, Saint Féréole, Turenne, Varetz, Vars sur Roseix, Vignols.
- le CCAS de Brive.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive sera coordinatrice du groupement.

Ce marché comportera un lot unique et sera de type marché à bons de commande avec un montant maximum pour chaque commune, suivant la procédure d'Appel d'Offre Européenne conformément aux articles R2162-2 2, R2162-4 2, R2162-13, R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il sera conclu pour les exercices 2026/2027/2028/2029.

COMMUNES	Montant total HT du marché (Estimé pour les quatre ans)	Montant total TTC du marché (Estimé pour les quatre ans)	Montant total HT du marché (MAXI pour les quatre ans)
ALLASSAC	11 760,00 €	14 112,00 €	25 760,00 €
BRIVE	117 600,00 €	141 120,00 €	257 600,00 €
CCAS DE BRIVE	12 840,00 €	15 408,00 €	28 355,00 €
CHARTRIER-FERRIERE	1 337,50 €	1 605,00 €	3 210,00 €
CHASTEaux	2 782,00 €	3 338,40 €	6 099,00 €

COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	25 925,00 €	31 110,00 €	57 340,00 €
COSNAC	6 099,00 €	7 318,80 €	13 375,00 €
CUBLAC	5 488,00 €	6 585,60 €	11 984,00 €
DONZENAC	13 375,00 €	16 050,00 €	29 425,00 €
ESTIVALS	1 391,00 €	1 669,20 €	2 996,00 €
JUILLAC	7 650,00 €	9 180,00 €	16 830,00 €
LARCHE	4 480,00 €	5 376,00 €	9 856,00 €
LASCAUX	1 020,00 €	1 224,00 €	2 244,00 €
LOUIGNAC	2 247,00 €	2 696,40 €	4 922,00 €
NOAILLES	1 800,00 €	2 160,00 €	3 600,00 €
SADROC	2 996,00 €	3 595,20 €	6 634,00 €
SAINT-BONNET-LA RIVIERE	2 140,00 €	2 568,00 €	4 815,00 €
SAINT-CYR-LA-ROCHE	1 456,00 €	1 747,20 €	3 360,00 €
SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	3 360,00 €	4 032,00 €	7 392,00 €
SAINT-ROBERT	2 016,00 €	2 419,20 €	4 368,00 €
SAINT-SOLVE	1 792,00 €	2 150,40 €	3 920,00 €
SAINT-VIANCE	6 710,00 €	8 052,00 €	14 762,00 €
SAINTE-FEREOLE	9 360,00 €	11 232,00 €	20 592,00 €
TURENNE	3 510,00 €	4 212,00 €	7 722,00 €
VARETZ	8 775,00 €	10 530,00 €	19 305,00 €
VARS-SUR-ROSEIX	1 926,00 €	2 311,20 €	4 173,00 €
VIGNOLS	3 745,00 €	4 494,00 €	8 346,00 €
Montant TOTAL toutes Communes	263 580,50 €	316 296,60 €	578 985,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, les communes d'Allasac, Brive la Gaillarde, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint Bonnet La Rivière, Saint Cyr la Roche, Saint Pardoux L'Ortigier, Saint Robert, Saint Solve, Saint Viance, Saint Féréole, Turenne, Varetz, Vars sur Roseix, Vignols, le CCAS de Brive, ainsi que la convention s'y afférant,

- de désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres de la commission d'Appel D'Offres de la ville de Brive pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
Monsieur Stéphane BRUXELLES en tant que titulaire,
Monsieur Jacques LABROUSSE en tant que suppléant,

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offre européen,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et marchés relatifs à cette opération,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- d'imputer les dépenses correspondantes aux natures 6156 et 2158.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 78 – 2025 – Achat de matériel – Défibrillateur

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de l'achat d'un défibrillateur, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise Securimed, 4 rue de l'artisanat 59180 CAPPELLE LA GRANDE pour un montant total d'achat de 1 779,00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 146 « local associations » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Toutes les matières à soumettre à délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 22h35.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 31 octobre 2025 à 20h30.

Affiché l'en place publique samedi 20 septembre 2025
Le Maire, Stéphane Bruxelles

